

Image not found or type unknown



projet de repartition et distribution

Par **MOICAT**, le **21/11/2023** à **10:43**

Bonjour, Suite à une vente forcée je viens de recevoir par adjudication du 23 mars 2023 le projet de repartition et distribution. Je voulais savoir vu que ce dernier n'est pas signé à partir de quel moment ce dernier prend effet, car mon ex compagnon veut le contester.
Cordialement.